



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARTICULATION ICPE ET IOTA



Articulation IOTA - ICPE

- IOTA identiques (ex : pisciculture) ou connexe et « **intrinsèque** » à l'existence et au fonctionnement de l'activité de l'ICPE (pas de fonctionnement possible sans elle) (ex prélèvements process, rejets industriels ...) → règle générale : **pas soumise aux AMPG IOTA (pris en compte dans AMPG ICPE ou canevas APA)**
- IOTA connexe autres que ceux qui sont « intrinsèquement » liés à l'ICPE (ex forages, plans d'eau sauf carrière en eau, piézomètre...) → les éventuels AMPG IOTA s'appliquent (antériorité 2017, mise en conformité selon les cas).
- Si pas de connexité (pas de lien avec l'activité ICPE) ou de proximité (ex élevage ICPE + forage pour irrigation) : application respective et séparée des AMPG

Articulation IOTA – ICPE

ICPE IOTA	A	E (*)	D
A	Autorisation environnementale	<p>Enregistrement ICPE si IOTA nécessaire au fonctionnement de l'ICPE ou dont la proximité en modifie notamment les dangers ou inconvenients (article L. 512-7, I bis)</p> <p><u>OU</u></p> <p>Autorisation environnementale dans les autres cas</p>	<p>Autorisation environnementale</p> <p><u>OU</u></p> <p>Autorisation environnementale + Déclaration ICPE si le pétitionnaire le décide</p>
D	Autorisation environnementale	<p>Enregistrement ICPE si IOTA nécessaire au fonctionnement de l'ICPE ou dont la proximité en modifie notamment les dangers ou inconvenients</p> <p><u>OU</u></p> <p>Enregistrement ICPE + Déclaration-IOTA dans les autres cas</p>	<p>Déclaration ICPE si IOTA nécessaire au fonctionnement de l'ICPE ou dont la proximité en modifie notamment les dangers ou inconvenients (article L. 512-8)</p> <p><u>OU</u></p> <p>Déclaration ICPE + Déclaration-IOTA dans les autres cas</p>

(*) Ce tableau ne préjuge pas des cas de bascule de E vers AEnv (notamment cas des projets soumis à évaluation environnementale)